



*Projet De Performance  
Du Ministère De L'artisanat  
Et De L'économie Sociale Et  
Solidaire*

*1<sup>ère</sup> Partie*

*Présentation du Ministère de l'Artisanat et  
de l'Economie Sociale et Solidaire*

## **1. Missions du MAESS**

Le Ministère de l'Artisanat est doté actuellement (depuis avril 2011) d'un nouvel organigramme faisant l'objet des textes ci-après :

- Décret n°2-10-379 du 7 jourmada 1er 1342 (11 avril 2011) ainsi que les arrêtés n° 2380-10 du jourmada 1er 1432 (11 avril 2011) fixant l'organisation et les attributions des divisions et services relevant des directions centrales ;
- L'arrêté n°2381-10 du 7 jourmada 1er 1342 (11 avril 2011) fixant l'organisation et les attributions des services déconcentrés du SECA.
- Le décret N° 2.13.838 du 10 Moharrem 1435 / 14 Novembre 2013, fixant les attributions et les pouvoirs du Ministre de l'Artisanat et de l'économie Sociale et Solidaire ;

Au titre des textes cités ci-dessus, les missions du Ministère s'articulent autour des axes suivants :

### **1.1 Secteur de l'artisanat**

- Mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur de l'artisanat ;
- Animation économique des entreprises de l'artisanat ;
- Réalisation de l'ensemble des études ayant trait au secteur au niveau national et régional ;
- Mise en place et réalisation des programmes de coopération visant le développement du secteur ;
- Suivi des activités des chambres d'artisanat et leur fédération ;
- Tutelle sur les établissements publics relevant de sa compétence.

### **1.2 Secteur de l'économie sociale et solidaire**

D'autres missions sont venues renforcer celles citées ci-dessus, après le rattachement en 2013 du département de l'Economie sociale et Solidaire au Ministère :

- Elaborer des stratégies et des programmes de développement de l'économie sociale au niveau national et régional et assurer le suivi de leur exécution en coordination avec les différents départements concernés ;
- Encourager les réseaux des acteurs du secteur de l'économie sociale en leur assurant conseil et accompagnement nécessaires ;

- Veiller au contrôle de l'application de la réglementation par les unités de l'économie sociale à travers l'accompagnement, le suivi et recours aux audits, si nécessaire;
- Proposer des mesures de simplification des procédures administratives dans le domaine de l'économie sociale et assurer le suivi de leur exécution.

Dans le cadre du renforcement de la déconcentration et de la dynamique de régionalisation, de nouvelles missions et attributions ont été confiées aux Directions régionales et provinciales du Ministère, que ce soit en matière de déclinaison de la stratégie sur le plan territorial ou au niveau de la gestion administrative et budgétaire.

## **2. Axes et orientations Stratégiques du Ministère**

Trois événements majeurs ont marqué le Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire marocain :

Le 1<sup>er</sup> événement est incarné par la signature, en février 2007, sous la présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, du Contrat-Programme de la stratégie de développement du secteur de l'Artisanat à Fort Contenu Culturel « Vision 2015 », ainsi que de la convention cadre signée avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, et qui attestent de l'importance de ce projet et des enjeux liés à ce secteur clé.

Le 2<sup>ème</sup> événement phare coïncidait avec le hissement en 2012, du Département de l'Artisanat au rang de Ministère à part entière, récompensant ainsi plusieurs années d'efforts laborieux au service du développement du secteur et de l'amélioration des conditions de vie des artisans.

Cette consécration allait être appuyée en 2013 par une décision stratégique, non moins importante ; qui est celle de rattacher le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire au Ministère de l'Artisanat. Ce choix fut dicté par la volonté d'adopter une approche de développement intégré et durable, mobilisateur et dynamique de l'ensemble des atouts et de toutes les potentialités, combiné une approche alliant l'aspect social et l'aspect économique, dont les retombées positives ne sont plus à démontrer.

De manière générale, cette évolution remarquable témoigne de la conviction des décideurs nationaux quant à la place incontournable qu'occupent les secteurs de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire dans le tissu productif marocain, et par là, leur impact économique et social fort important. C'est également une reconnaissance des efforts qui ont contribué à la naissance d'une image de deux secteurs prometteurs en termes de création d'emplois et de richesses.

***Rappel de la Stratégie de développement du secteur de l'Artisanat à Fort Contenu Culturel  
« Vision 2015 »***

S'inscrivant dans une approche volontariste de l'Etat, la stratégie vise en premier lieu la création d'emplois additionnels pour absorber une partie des chômeurs et leur permettre l'accès à une vie digne. Cette orientation est indissociable de deux autres, celle de réhabiliter le secteur en tant que vecteur de développement économique et social, et celle du changement du rôle de l'Administration, appelée à passer d'une Administration de gestion à une Administration de développement. Une administration, qui établit les orientations stratégiques, assure la supervision et l'encadrement, tout en partageant la mise en œuvre avec les acteurs du secteur et les différents partenaires.

La Vision 2015 vise à bâtir une image de marque qui soit en harmonie avec le nouveau positionnement de l'Artisanat marocain, un Artisanat à fort contenu culturel, à la fois moderne et authentique et véhiculant des valeurs de créativité, de qualité et d'innovation.

Engageant les acteurs publics et privés, le Contrat-Programme a fixé un certain nombre d'objectifs chiffrés, notamment:

- Doubler le chiffre d'affaires de l'Artisanat à Fort Contenu Culturel pour atteindre 24 Milliards de Dh.
- Multiplier par 10 les exportations.
- Passer à 300 entreprises structurées dont 15 à 20 acteurs de référence.
- Créer 115.000 emplois additionnels.
- Former 60.000 lauréats à l'horizon 2015, dont plus de 50.000 à travers le mode de formation par apprentissage.

3<sup>ème</sup> évènement : le rattachement en 2013 du département de l'Economie sociale et Solidaire au Ministère de l'Artisanat.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire a bénéficié d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. En effet, plusieurs initiatives ont succédé dans le but ultime d'encourager les organisations de l'économie sociale et solidaire, à s'impliquer davantage dans l'intégration économique et sociale des populations démunies, notamment les femmes et les jeunes. Ces initiatives ont été couronnées par la création en 2002, d'un département public dédié à la promotion de l'économie sociale, et consolidées par le lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain par Sa Majesté le Roi en 2005. De ce fait, une vision stratégique a été initiée à l'horizon 2020,

Ces initiatives ont été couronnées par la création en 2002, d'un département public dédié à la promotion de l'économie sociale, et consolidées par le lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain par Sa Majesté le Roi en 2005.

**Rappel de la Vision stratégique de développement de l'économie sociale et solidaire à l'horizon 2020**

une vision stratégique a été initiée à l'horizon 2020, concertée pour le développement de ce secteur, et a mis en place plusieurs programmes d'appui et de promotion visant ainsi à booster des activités génératrices de revenus, favoriser la promotion des produits équitables et solidaires, accompagner et assister les nouvelles coopératives, assurer un appui institutionnel et juridique au secteur, et de mettre en place des outils d'évaluation et d'amélioration de la gouvernance des institutions de l'économie sociale et solidaire.

Et par voie de conséquence, la dite vision permettrait d'atteindre un certain nombre d'objectifs à savoir :

- Rehausser le taux d'emploi à 4% de la population active ;
- Exhausser l'effectif des adhérents des coopératives à 7.5% ;
- Relever la participation du secteur au PIB national à 3.9 % ;
- Accroître la capitalisation des structures de l'économie sociale et solidaire ;
- Généraliser la couverture sociale pour tous les adhérents du secteur ;
- Ancrer la culture de solidarité comme valeur intrinsèque aux principes des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

### **3. Présentation des crédits prévisionnels du MAESS au titre de l'année 2016**

**Tableau 1 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par chapitre**

	PLF 2016		Total PLF 2016	LF 2015	% PLF 2016/ LF 2015
	BG	SEGMA			
Dépenses					
Personnel					
MDD					
Investissement					
Total					

#### **4. Récapitulatif des crédits prévisionnels du MAESS au titre de 2016 par programme.**

**Tableau 2 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par programme**

Programmes du Ministère	BG (PLF 2016)			Total BG 2016	LF 2015	% PLF 2016 /LF 2015	SEGMA	TOTAL
	Chap. personnel	Chap. MDD	Chap. Inv.					
Programme « Support et Pilotage »								
Programme « Artisanat »								
Programme « Economie Sociale et Solidaire »								
<b>TOTAL</b>								

#### **5. Présentation régionale des crédits du Ministère ou de l'institution:**

**Tableau 3: Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par région**

Régions	BG		SEGMA <sup>5</sup>	CAS <sup>5</sup>	Total
	Chap. MDD	Chap. Inv.			
Région 1					
Région 2					

.....					
<b>Région 16</b>					
<b>Total</b>					

## **6. Programmation budgétaire triennale 2016-2018**

**Tableau 4 : Programmation budgétaire triennale 2016-2018 par nature de dépense**

	<b>2015 LF</b>	<b>2016 Projections initiales</b>	<b>2016 PLF</b>	<b>2017 Projections initiales</b>	<b>2017 Projections révisées</b>	<b>2018 Projections initiales</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>						
<b>Dépenses de personnel</b>						
<b>Dépenses de MDD</b>						
<b>Budget Général</b>						
<b>SEGMA<sup>6</sup></b>						
<b>CAS<sup>6</sup></b>						
<b>Dépenses d'investissement</b>						
<b>Budget Général</b>						
<b>SEGMA<sup>6</sup></b>						
<b>CAS<sup>6</sup></b>						
<b>Total</b>						



**Tableau 5 : Programmation budgétaire triennale 2016-2018 par programme**

	2015 LF	2016 Projections initiales	2016 PLF	2017 Projections initiales	2017 Projections révisées	2018 Projections Initiales
<i>Programme 1</i>						
<b>Budget Général</b>						
<b>SEGMA<sup>7</sup></b>						
<b>CAS<sup>7</sup></b>						
<i>Programme 2</i>						
<b>Budget Général</b>						
<b>SEGMA<sup>7</sup></b>						
<b>CAS<sup>7</sup></b>						
<i>Programme 3</i>						
<b>Budget Général</b>						
<b>SEGMA<sup>7</sup></b>						
<b>CAS<sup>7</sup></b>						
<b>TOTAL</b>						

2<sup>ème</sup> Partie

*Présentation des Programmes du Ministère  
de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et  
Solidaire*

# Programme « support et pilotage »

## 1. Stratégie du Programme

Le programme concerne les actions qui permettent le soutien, l'accompagnement et le pilotage de la politique du Ministère. Il concourt d'une manière transversale à la mise en œuvre des programmes métiers et organise les fonctions support du ministère.

### a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.

La réussite de la stratégie du Ministère reste toujours conditionnée par la mobilisation de nouvelles capacités stratégiques du Ministère en termes de compétences humaines (en qualité et en quantité) et en termes organisationnels (Processus et activités).

De là, l'importance du programme « support et pilotage », en tant que programme d'appui et d'accompagnement aux autres structures métier du Ministère, pour une gestion efficace des ressources du Ministère, et par conséquent des différents chantiers de la Vision 2015 pour l'Artisanat et la Vision 2020 pour l'Economie Sociale et Solidaire.

L'effort du Ministère en matière de support et de pilotage du secteur trouve donc son fondement dans la conviction que toute stratégie de changement, aussi ambitieuse soit-elle, ne peut être valablement envisagée que sur la base d'une administration moderne et en harmonie avec les nouvelles options du management public, à savoir la bonne gouvernance et l'orientation usager.

L'approche de modernisation est basée sur une vision stratégique globale, soutenue par une démarche de performance, d'efficacité et d'efficience garantissant ainsi, une bonne gouvernance de la stratégie, sur la base d'une vision globale des objectifs, des programmes, des moyens de mise en œuvre et surtout des résultats à atteindre.

Dans ce sens, le Ministère a accentué ses efforts visant à améliorer l'organisation et la gouvernance dans le cadre du **programme « support et pilotage »**, à travers:

- **La mise en place d'outils modernes de gestion, de suivi et de régulation**
- **La rationalisation de la gestion des ressources humaines**
- **Le développement de la communication institutionnelle**

- L'investissement au niveau des systèmes d'information
- L'amélioration de l'environnement de travail et des conditions de vie au travail
- La rationalisation de la gestion du patrimoine et de la logistique

## **b. Responsable du Programme**

- Directeur des ressources et des systèmes d'information

## **c. Acteurs du pilotage.**

- Directeur des ressources et des systèmes d'information
- Directrice de la Stratégie, de la Programmation et de la Coopération

## **2. Objectifs et indicateurs de performance du programme**

### **a. Objectif 1 : Développer un Système d'Information sécurisé et couvrant les différents besoins fonctionnels du Ministère**

#### **• Indicateur 1.1 : Taux d'efficacité du Système d'Information**

Cet indicateur exprime le taux des objectifs atteints pour une période donnée. Ces objectifs sont préalablement identifiés dans le schéma Directeur des Systèmes d'Information à savoir :

- Augmenter le taux d'automatisation des processus
- Se doter d'un système de pilotage efficace et performant
- Consolider et dématérialiser les informations du secteur de l'artisanat
- Améliorer l'organisation et la gouvernance SI
- Contribuer au Programme E-GOV
- Améliorer les mécanismes de conduite de changement
- Renforcer les infrastructures matériels et réseaux

Unité	2014 réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 Prévision	2018 Valeur Cible

%	49%	53%	55%	71%	76%
---	-----	-----	-----	-----	-----

### Méthodologie de calcul :

Taux d'efficacité = (somme (poids de l'objectif \* pourcentage d'atteinte)/ somme (poids de l'ensemble des objectifs)) x 100

**Sources de données :** Division des Systèmes d'Information

**Commentaire :** L'évaluation des taux d'atteinte des objectifs par rapport au SDSI prend fin en 2015. L'année 2016 prévoit une actualisation du SDSI et une nouvelle déclinaison des objectifs vers 2018

### Limites et biais :

- L'attribution d'une pondération par objectif, qui représente une hiérarchisation des objectifs, ce qui rend l'indicateur un peu subjectif dans la détermination de l'efficacité du système d'information.
- Malgré la complexité de calcul de cet indicateur, il reste un indicateur de performance pertinent.
- **Indicateur 1.2 : Taux de conformité avec les Directives Nationales de la sécurité des Systèmes d'Information (DNSSI).**

Basée sur la norme marocaine NM ISO/CEI27002, La DNSSI décrit les mesures de sécurité organisationnelles et techniques qui doivent être appliquées par les administrations et organismes publics ainsi que les infrastructures d'importance vitale.

La réalisation des principes directeurs de la DNSSI s'organise sous la forme de 11 chapitres cités ci-dessous:

- Politique de sécurité de l'information
- Organisation de la sécurité
- Gestion des biens
- Sécurité liée aux ressources humaines
- Sécurité physique et environnementale
- Gestion de l'exploitation et des télécommunications
- Contrôle d'accès
- Acquisition, développement et maintenance
- Gestion des incidents

- Gestion de la continuité d'activités
- Conformité.

**Fréquence de calcul :** Annuel

Unité	2014 réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 Prévision	2018 Valeur Cible
Pourcentage	30%	48%	55%	60%	70%

**Méthodologie de calcul :** Le taux de conformité renvoie au nombre des actions entreprises au cours d'une période donnée sur le nombre total des actions à entreprendre selon les DNSSI.

**Sources de données :** Division des Systèmes d'Information

**Limites et biais :** Les DNSSI ne représentent qu'un référentiel de base des mesures de sécurité. la DSI doit rester toujours en veille technologique afin d'assurer la sécurité du Système d'Information.

## **b. Objectif 2 : Améliorer les compétences, environnement et conditions de travail des ressources humaines du Ministère**

### **• Indicateur 2.1 : Nombre de formations en jour/ homme (JHF)**

Cet indicateur exprime la somme des produits du nombre de participants à chaque formation par la durée en jours de la formation correspondante. De ce fait, son calcul se base sur des comptages manuels, tout en exploitant des listes de présence aux formations réalisées et des plans annuels de formation et/ou bien des données des structures territoriales.

Unité	2014 réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
Nombre					

**Méthodologie de calcul :**  $JHF = \Sigma (\text{Nombre de participants} \times \text{durée})$

**Sources de données :** Service de la Formation Continue et de la Communication

**Limites et biais de l'indicateur :**

- Indicateur ne tenant pas compte des formations diplômantes ou de certaines formations organisées par d'autres structures externes ou internes, auxquelles participe le personnel du Ministère.
- Le choix de l'indicateur est justifié par le fait que ces actions de formation sont généralement en nombre minime et non régulières, n'influençant pas donc les résultats de l'indicateur. Leurs données dépendant d'autres intervenants, ne sont pas maîtrisables.

### **3. Présentation des projets ou actions relatifs au programme support et pilotage**

#### **a. Action ou projet 1 : La mise en place d'outils modernes de gestion, de suivi et de régulation**

Dans le cadre de la bonne gouvernance, de la simplification et l'amélioration des procédures de gestion des ressources et de la rationalisation et l'optimisation des dépenses. A ce titre, il y a lieu de citer les réalisations suivantes :

- Développement des outils de programmation et de pilotage : Projet de contractualisation, Contrôle Modulé de la Dépense (CMD), Gestion Intégrée de la Dépense (GID), Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), Manuel des procédures de gestion de la dépense publique.
- D'autres projets importants sont à mentionner dans ce cadre, notamment le Système de gouvernance des Plans de Développement Régionaux de l'Artisanat (PDRA) et le Système d'Information Géographique (SIG) et aussi l'observatoire qui a pour objectif le pilotage de la Stratégie 2015 du Département de l'Artisanat et ce, à travers la mise en place d'indicateurs et de tableaux de bord.

Le renforcement des capacités des structures de terrain, à travers l'octroi de larges marges de manœuvre et des moyens matériels et humains nécessaires, la responsabilisation quant à sur la mise en œuvre des plans de développement régionaux, et la création de directions régionales et provinciales de l'artisanat.

#### **b. Action ou projet 2 : La rationalisation de la gestion des ressources humaines**

A travers la mise en place d'un système de Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences (GPEEC), permettant de contrarier les multiples contraintes auxquelles doit faire face le Ministère : sous effectifs, sous-encadrement, manque en profils pointus,....

Le rôle stratégique du capital humain dans la réussite des projets et la réalisation des performances, a amené le Ministère à adopter également une politique ambitieuse de développement des compétences par le biais de plans de formation continue adaptés aux besoins des différentes structures centrales et territoriales du Ministère en compétences.

### **c. Action ou projet 3 : Le développement de la communication institutionnelle**

Par la mise en place d'un système d'information fiable permettant la mobilisation des partenaires (Fédérations, Chambres, autorités, collectivités locales...) en clarifiant les projets et les résultats attendus et en adoptant une vision commune pour lesdits projets. Et ce, tout en favorisant l'accès à l'information et le partage de la connaissance.

### **d. Action ou projet 4 : L'investissement au niveau des systèmes d'information**

Par l'exploitation des opportunités offertes par les NTIC dans le cadre du Programme national « e-Gouvernement » pour une administration électronique intégrée et citoyenne. Dans cet esprit, le Ministère s'est doté de son Schéma Directeur des Systèmes d'Information dont l'objectif est de :

- Augmenter le taux d'automatisation des processus ;
- Se doter d'un système de pilotage efficace et performant ;
- Consolider et dématérialiser les informations du secteur de l'artisanat ;
- Améliorer l'organisation et la gouvernance SI ;
- Mettre à niveau les portails Intranet et Internet du Ministère;
- Mettre à niveau l'infrastructure réseaux et renforcer la sécurité du système informatique
- Développer le système décisionnel du Ministère.

### **e. Action ou projet 5 : L'amélioration de l'environnement de travail et des conditions de vie au travail**



En tant que facteur mobilisateur et gage de motivation et d'amélioration des performances. L'amélioration des conditions et moyens de travail porte sur l'aménagement d'espaces de travail attrayants, le renforcement et le renouvellement du mobilier et matériel de bureau, la généralisation de l'utilisation de l'outil informatique...

Parallèlement, le Ministère n'a pas cessé d'œuvrer, dans le cadre des missions et attributions qui lui sont dévolues, pour la promotion et le développement de l'action sociale, à travers une politique favorisant la solidarité et l'épanouissement du personnel du Ministère.

### **f. Action ou projet 6 : La rationalisation de la gestion du patrimoine et de la logistique**

Efforts traduits essentiellement par la rationalisation de la gestion du patrimoine immobilier du Ministère et la réduction des coûts et des consommations (parc auto, téléphonie, eau et électricité,...).

# Programme « Artisanat »

## 1. Stratégie du Programme

Le secteur de l'Artisanat dispose d'une stratégie ambitieuse et volontariste eu égard à son fort potentiel de développement axée sur:

- Des programmes ciblés pour chaque type d'acteurs ;
- Une délimitation claire des rôles des institutionnels et du secteur privé ;
- Le recours aux services des centres de compétences privés en termes d'assistance technique et d'accompagnement au profit des segments d'acteurs ;
- Un ancrage territorial de la vision par la mise en place de plans de développement régionaux de l'artisanat.

Cette stratégie a été concrétisée par la signature d'un contrat programme 2007 "Vision 2015 de l'Artisanat : Notre authenticité, moteur de Notre essor", qui fixe les engagements des différentes parties publiques et privées.

La stratégie a pour objectif, principalement, l'amélioration de l'offre des produits artisanaux, de leur distribution et de leur promotion, en optant pour des solutions adaptés par type d'acteurs de l'Artisanat. Elle est bâtie autour de programmes ciblés pour chaque segment d'acteurs du tissu productif.

La déclinaison opérationnelle de ces programmes couvrent l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur des différentes filières de l'artisanat. Cette déclinaison est articulée en axes stratégiques touchant aussi bien le cœur métier du secteur, notamment en ce qui concerne l'appui au tissu productif de se mettre à niveau et améliorer ses performances, mais également les chantiers de support à savoir l'infrastructure de production, devant jouer le rôle de leviers d'action pour l'amplification des impacts économiques et sociales des différents programmes.

Les principaux axes stratégiques constituant la feuille de route de l'action du Ministère sont les suivants :

- La structuration et le développement du tissu productif artisanal en optimisant les modes et techniques de production;
- La mise à niveau technologique du secteur notamment la composante du tissu productif des communautés des mono artisans et des bassins d'activités de l'artisanat;
- L'amélioration de la qualité du produit artisanal en termes de matières premières utilisées, de procédés de fabrication de finition des produits et de conformité aux standards de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement,
- Le renforcement de l'offre en infrastructure de production en locaux professionnels, zones d'activité et villages artisans dans un cadre de partenariat avec les collectivités locales et les bénéficiaires.

En outre, Le secteur de l'artisanat se distingue par la prépondérance du travail manuel dans la conception et la réalisation des produits, d'où l'importance de la formation en tant qu'outil incontournable pour la transmission inter générationnelle des savoir-faire ancestraux qu'englobent les métiers de l'artisanat, notamment ceux à fort contenu culturel, ainsi que pour l'acquisition de compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier et conduisant à une insertion professionnelle et sociale.

En effet, le volet de formation dans le secteur de l'artisanat s'oriente vers :

- Mise à niveau des ressources humaines opérant dans le secteur
- Amélioration de la qualité de formation
- Une meilleure allocation des ressources basée sur le rendement

## **a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.**

La stratégie nationale de développement du secteur de l'artisanat s'appuie sur un ensemble d'orientations et d'objectifs primordiaux qui constituent les piliers de développement du secteur de l'artisanat. Parmi ces orientations, on note le programme d'artisanat englobant deux sous programmes, à savoir :

- le premier nommé « Appui à la production et à la commercialisation des produits artisanaux » porte sur des actions contribuant au développement du tissu de production, à la promotion et la commercialisation des produits artisanal :
  - ⇒ La normalisation (élaboration des normes de spécification, de description et d'essais des produits de l'artisanat) ;
  - ⇒ Le contrôle relatif au respect des normes d'application obligatoire ;
  - ⇒ La certification (élaboration des marques collectives de certification et certification des unités de production) ;
  - ⇒ L'achat du matériel au profit des groupements des mono-artisans ;
  - ⇒ La création et l'aménagement des infrastructures de production et de commercialisation ;
  - ⇒ La promotion des produits de l'artisanat.
- le deuxième baptisé « Formation professionnelle et alphabétisation fonctionnelle » repose sur la formation, soit elle initiale ou professionnelle, constituant ainsi une locomotive du secteur d'Artisanat ; dans la mesure où elle sera garante du développement des différentes filières et de la préservation des métiers en voie de disparition. Et pour ce faire, le département de l'artisanat dispose d'un dispositif approprié, permettant de :
  - ⇒ dispenser une formation initiale des jeunes dans les métiers d'artisanat de production;

- ⇒ réaliser des actions de formation continue répondant aux besoins des artisans exerçant dans les métiers d'artisanat de production et de services ;
- ⇒ organiser des programmes d'alphabétisation fonctionnelle au profit des artisans.

### **a. Responsables du Programme**

- Directeur de la Préservation du Patrimoine de l'Innovation et de la Promotion
- Directeur de la Formation Professionnelle et de la Formation Continue des Artisans
- Directrice de la stratégie de la programmation et la coopération

### **b. Acteurs du pilotage.**

- Directeur de la Formation Professionnelle et de la Formation Continue des Artisans
- Directeur de la Préservation du Patrimoine de l'Innovation et de la Promotion

## **2. Objectifs et indicateurs de performance du programme**

### **2.1 Objectifs et indicateurs de performance de l'appui à la production et à la commercialisation des produits artisanaux**

#### **a. Objectif 1 : Promouvoir la qualité et l'innovation des produits de l'artisanat**

La compétitivité du secteur de l'artisanat se manifeste essentiellement au niveau de la qualité de ses produits, la préservation de ses spécificités, sa capacité de s'adapter de manière continue aux exigences du marché par la voie de l'adoption des normes, du contrôle des unités de production d'artisanat, de l'élaboration des marques collectives de certification et des labels, de la certification des unités de production de l'artisanat et de l'innovation.

- **Indicateur 1.1 : Taux de normalisation**

Il s'agit du résultat de l'effort du ministère, en concertation avec les partenaires (IMANOR, professionnels du secteur, laboratoires...), à faire adopter des critères de définition, de description et d'essais assurant l'amélioration de la qualité des produits de l'artisanat. Ce taux s'obtient par le rapport du nombre de normes adoptées sur celui de la valeur cible qui est de 20 normes.

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
%	100%	100%	100%	100%	100%	20 normes par an

**Méthodologie de calcul :**

$$\text{Taux de normalisation} = \frac{\text{Nombre de normes adoptées}}{20}$$

**Sources de données :** Direction de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion.

**Limites et biais de l'indicateur :** L'adoption des normes reste tributaire de la finalisation des normes et de leur validation par les comités techniques de normalisation.

- **Indicateur 1.2 : Taux d'élaboration de marques**

Il s'agit des marques collectives de certification élaborées par le ministère dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de labellisation. Ce taux s'obtient par le rapport du nombre de marques élaborées sur celui de la valeur cible qui est de 3 marques

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
%	233,33%	1000%	100%	100%	100%	3 marques par an

**Méthodologie de calcul :**

$$\text{Taux d'élaboration des marques} = \frac{\text{Nombre de marques élaborées}}{3}$$

**Sources de données :** Direction de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion.

**Limites et biais de l'indicateur :** L'élaboration et la finalisation des marques dépendent de l'achèvement des expertises techniques de spécification des produits concerné.

**Commentaire :** L'élaboration d'une marque comprend à la fois l'établissement de son règlement d'usage et aussi son dépôt auprès de l'OMPIC à l'échelle nationale ou d'autres organismes de protection à l'échelle international.

- **Indicateur 1.3 : Taux d'audit**

Il s'agit des actions d'audit des unités de production dans l'objectif de vérifier le respect des normes d'application obligatoire et la conformité aux exigences des règlements d'usage des marques collectives de certification. Ce taux s'obtient par le rapport du nombre des unités de production auditées sur celui de la valeur cible qui est de 500 Unités de production

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
%	134%	135%	100%	100%	100%	500 Unités de production auditée par an

**Méthodologie de calcul :**

$$\text{Taux d'audit} = \frac{\text{Normbre d'unités de production auditées}}{500}$$

**Sources de données :** Direction de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion.

**Commentaire :** L'indicateur, globalement quantitatif, reste tout au moins peu significatif tel qu'il ne renseigne pas sur la répartition par filière ou par région.

- **Indicateur 1.4 : Taux de certification**

Il s'agit des unités de production auditées et certifiées conformes au règlement d'usage des marques collectives de certification, pouvant bénéficier dès lors de ces marques. Ce taux

s'obtient par le rapport du nombre d'unités de production certifiée auditées sur celui de la valeur cible qui est de 150 Unités de production

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
%	176,67%	183,33%	100%	100%	100%	150 Unités de production certifiée par an

**Méthodologie de calcul :**

$$Taux\ de\ certification = \frac{\text{Normbre d'unités de production certifiées}}{150}$$

**Sources de données :** Direction de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion.

**Commentaire :** Ce taux est fortement corrélé avec le taux d'audit.

## **b. Objectif 2 : Améliorer les conditions de production et de travail des acteurs du secteur**

Cette amélioration passe par la modernisation des techniques de fabrication et de l'outil productif et l'amélioration des conditions de travail des artisans par l'acquisition du matériel de production et de protection au profit des groupements d'artisans, ainsi que par la création et l'aménagement des infrastructures de production et de commercialisation des produits de l'artisanat qui visent également la promotion commerciale et partant, la mise en valeur de la richesse et la diversité du patrimoine artisanal.

- **Indicateur 2.1 : Taux d'appui aux groupements d'artisans**

Il s'agit du renforcement des capacités techniques des groupements d'artisans opérant dans les différentes filières par l'achat du matériel technique de production et de protection dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de développement régional de l'artisanat.

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
%	105,26%	105,26%	100%	100%	100%	38 Groupements d'artisans appuyés par an

**Méthodologie de calcul :**

$$Taux\ de\ certification = \frac{\text{Nombre de groupement d'artisans appuyés}}{38}$$

**Sources de données :** Direction de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion.

**Commentaire :** L'appui aux groupements d'artisans nécessite la validation de l'intérêt socio-économique des besoins exprimés.

- **Indicateur 2.2 : Taux des bénéficiaires de l'appui aux groupements d'artisans**

Ce taux s'obtient par le rapport du nombre d'artisans exerçant dans les groupements ayant bénéficiés de l'appui sur celui de la valeur cible qui est de 1250 artisans.

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
%	96%	96%	100%	100%	104%	1250 artisans par an

**Méthodologie de calcul :**

$$Taux\ des\ bénéficiaires\ de\ l'appui\ aux\ groupements\ d'artisans = \frac{\text{Nombre de bénéficiaires}}{1250}$$

**Sources de données :** Direction de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion.



**Commentaire :** Ce taux est fortement corrélé avec le taux d'appui aux groupements d'artisans.

- **Indicateur 2.3 : Taux de réalisation des infrastructures créées ou aménagées**

Il s'agit des villages, ensembles, espaces d'exposition et de vente, zone d'activité d'artisanat, Dours Sanaa, centres d'appui technique et des centres intégrés d'artisanat créées ou aménagées par le ministère ou dans le cadre de partenariat. Ce taux s'obtient par le rapport du nombre d'infrastructures créées ou aménagées sur celui de la valeur cible qui est de 20 infrastructures créées ou aménagées

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
%	50%	75%	220%	55%	125%	20 Infrastructures créées ou aménagées par an

**Précisions méthodologiques:**

$$\begin{aligned} & \text{Taux de réalisation des infrastructures créées ou aménagées} \\ & = \frac{\text{Nombre d'infrastructures}}{20} \end{aligned}$$

**Sources de données :** Direction de la Stratégie, de la Programmation et de la Coopération

- **Indicateur 2.4 : Taux des bénéficiaires des infrastructures créées ou aménagées**

Il s'agit des artisans exerçant leurs activités au sein de ces différentes infrastructures. Ce taux s'obtient par le rapport du nombre d'artisans ou de groupement d'artisans

bénéficiaires sur celui de la valeur cible qui est de 500 artisans ou groupement d'artisans bénéficiaires

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
%	20,8%	36%	237%	73,6%	133%	500 Artisan/Groupement d'artisan par an

**Précisions méthodologiques:**

$$\text{Taux des bénéficiaires des infrastructures créées ou aménagées} = \frac{\text{Nombre de bénéficiaires}}{500}$$

**Sources de données :** Direction de la Stratégie, de la Programmation et de la Coopération

### c. Objectif 3 : Renforcer la promotion des produits de l'artisanat

Le volet promotion des produits est un pilier principal pour le développement du secteur, visant à construire une image de marque de l'artisanat marocain auprès des marchés cibles moyennant l'organisation des foires, des campagnes de communication et l'accroissement des potentialités de vente et de distribution.

- **Indicateur 3.1 : Taux des foires organisées**

Il s'agit des foires organisées au niveau national ou international dans l'objectif de la promotion des produits d'artisanat du Maroc.

**Méthodologie de calcul :**

Ce taux s'obtient par le rapport du nombre de foires organisées et l'objectif fixé par le programme d'appui aux artisans sur le terme triennal :

$$\text{Taux de foires organisées} = \frac{\text{Nombre de foires}}{\text{—}}$$

**Sources de données :** Maison de l'artisan

- **Indicateur 3.2 : Taux des bénéficiaires des foires organisées**

Cet indicateur nous permet de déterminer le nombre des bénéficiaires ayant bénéficiés des dites foires :

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
Artisan/Groupement d'artisan						

**Méthodologie de calcul :**

Ce taux s'obtient par le rapport du nombre de bénéficiaires des foires organisées et l'objectif fixé par le programme d'appui aux artisans sur le terme triennal :

$$Taux\ de\ bénéficiaire\ des\ foires = \frac{Normbre\ de\ bénéficiaires}{-}$$

**Sources de données :** Maison de l'Artisan

- **Indicateur 3.3 : Taux de campagnes de communication réalisées**

Il s'agit des actions de communication réalisées :

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
Compagne de communication						

**Méthodologie de calcul :**

Ce taux s'obtient par le rapport du nombre de bénéficiaires des compagnes de communication réalisées et l'objectif fixé par le programme d'appui aux artisans sur le terme triennal :

$$Taux\ de\ compagnes\ de\ communication = \frac{Normbre\ de\ compagnes}{-}$$

**Sources de données :** Maison de l'artisan

- **Indicateur 3.4 : Taux de rencontre B to B**

Il s'agit des rencontres organisées entre les professionnels (Producteurs, Distributeurs et Gestionnaires des grands espaces de commercialisation).

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
Rencontre						

#### Méthodologie de calcul :

Ce taux s'obtient par le rapport du nombre de bénéficiaires de ces rencontres et l'objectif **fixé par le programme d'appui aux artisans sur le terme triennal :**

$$Taux\ de\ rencontre\ B\ to\ B = \frac{\text{Normbre de rencontres}}{-}$$

Sources de données : Maison de l'artisan

- **Indicateur 3.5 : Nombre d'actions menées avec les réseaux de distribution**

Nombre d'actions réalisées en partenariat avec les grandes surfaces et les autres réseaux de distribution, en vue d'exploiter tous les canaux de distribution et de commercialisation des produits de l'artisanat.

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
Action						

#### Méthodologie de calcul :

Ce taux s'obtient par le rapport du nombre d'actions menées et l'objectif fixé par le programme d'appui aux artisans sur le terme triennal.

$$Taux\ de\ compagnes\ de\ communication = \frac{\text{Normbre d'actions menées}}{-}$$

Sources de données : Maison de l'artisan

### Limites et biais de l'indicateur :

**Commentaire :** Nombre d'actions réalisées en partenariat avec les grandes surfaces et les autres réseaux de distribution, en vue d'exploiter tous les canaux de distribution et de commercialisation des produits de l'artisanat.

## 2.2 Objectifs et indicateurs de performance de la formation professionnelle et l'alphabétisation fonctionnelle

### a. Objectif 1 : Mise à niveau des ressources humaines opérant dans le secteur

- **Indicateur 1.1 : Lauréats formés**

La formation initiale, selon ses deux modes : formation par apprentissage et formation résidentielle, offre aux jeunes une formation qualifiante et diplômante, qui leur permet d'acquérir des savoirs et des savoir-faire et de développer l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, favorisant leur insertion socioprofessionnelle.

Unité	2014 Réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
pourcentage					

### Méthodologie de calcul :

### Sources de données :

### Limites et biais de l'indicateur :

### Commentaire :

- **Indicateur 1.2 : Artisans formés**

La formation continue des artisans constitue un levier stratégique qui vise le développement des compétences techniques et transversales des artisans en vue d'améliorer leur compétitivité, valoriser leur production et par conséquent leurs revenus.

Elle est organisée sous forme de sessions de formation de 3 à 4 jours par module, continus ou séparés selon les cas.

▪ **Modules techniques :**

- ⇒ Optimisation de l'utilisation de la matière première ;
- ⇒ Utilisation des nouvelles technologies et instruments de travail;
- ⇒ Amélioration des techniques de production utilisées ;
- ⇒ Lecture des schémas et des plans de travail ;
- ⇒ Amélioration de la qualité des produits et des services ;
- ⇒ Design et créativité.

▪ **Modules transverses :**

- ⇒ Hygiène & sécurité du travail ;
- ⇒ Initiation aux techniques de commercialisation ;
- ⇒ Techniques de comptabilité simplifiée ;
- ⇒ Certification et normalisation ;
- ⇒ Commerce équitable,

Unité	2014 Réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
pourcentage					

**Méthodologie de calcul :**

**Sources de données :**

**Limites et biais de l'indicateur :**

**Commentaire :**

- **Indicateur 1.3 : Artisans alphabétisés**

Le programme d'Alphabétisation Fonctionnelle dans le secteur de l'artisanat s'inscrit dans le cadre des efforts déployés afin de permettre à une large catégorie d'artisans et d'artisans de renforcer leurs compétences de vie et de profession et les encourager à l'esprit d'initiative et de créativité, et par conséquent améliorer leurs revenus et leurs niveau de vie.

Elle vise :

- L'amélioration des compétences de base (Lecture, écriture, calcul) grâce à des matières pédagogiques appropriées aux spécificités du secteur de l'artisanat et en relation avec les attentes et les besoins des bénéficiaires ;
- Le renforcement des habilités de vie en famille, en société et en milieu de travail;
- L'amélioration des compétences professionnelles et transversales communes à plusieurs métiers.

Unité	2014 Réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
pourcentage					

**Méthodologie de calcul :**

**Sources de données :**

**Limites et biais de l'indicateur :**

**Commentaire :**

- **Indicateur 1.4 : Métiers préservés**

Le programme de préservation du patrimoine artisanal marocain mené par le Ministère vise à :

- Etablir un inventaire des métiers menacés de disparition ;
- Sauvegarder les techniques artisanales ancestrales à travers une transcription détaillée ;
- Mettre en place d'un dispositif multimédia interactif pour la préservation des métiers d'artisanat identifiés comme étant menacés de disparition avec la contribution des artisans concernés ;
- Elaborer et implanter au niveau des établissements de formation professionnelle du département de nouveaux modules d'apprentissage autonomes portant sur les métiers transcrits ;
- Organiser des rencontres pour communiquer sur l'état d'avancement du programme de préservation des métiers d'artisanat

Unité	2014 réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
pourcentage					

**Méthodologie de calcul :**

**Sources de données :**

**Limites et biais de l'indicateur :**

**Commentaire :**

## **b. Objectif 2 : Amélioration de la qualité de formation**

- **Indicateur 2.1 : Formateurs formés**

La formation continue des formateurs constitue un levier stratégique qui vise le développement des compétences administratives et techniques des formateurs en vue



d'améliorer leurs capacités pédagogiques et cognitives en vue de former les futurs artisans de demain.

Elle est organisée sous forme de sessions de formation de 2 à 3 jours par modules continus ou séparés selon les cas.

Unité	2014 réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
pourcentage					

**Méthodologie de calcul :**

**Sources de données :**

**Limites et biais de l'indicateur :**

**Commentaire :**

- **Indicateur 2.2 : Espaces de formation mis à niveau**

La mise à niveau des espaces de formation vise l'aménagement et la réhabilitation des locaux de formation en vue de les adapter au processus de formation en tenant compte des exigences en termes d'hygiène et de sécurité.

Cette mise à niveau passe aussi par l'acquisition et l'installation des équipements technico pédagogiques requis en vue d'assurer la formation des stagiaires dans des conditions propices à un bon apprentissage des métiers de l'artisanat.

Unité	2014 réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
pourcentage					

**Méthodologie de calcul :**

**Sources de données :**

**Limites et biais de l'indicateur :**

**Commentaire :**

- **Indicateur 2.3 : Programmes implantés selon l'APC**

Depuis son adoption par le Département de l'Artisanat, la mise en œuvre de l'Approche Par Compétence nécessite l'implantation des programmes de formation élaborés selon cette approche.

A juste titre de rappel, cette approche consiste à définir les compétences dont chaque stagiaire a besoin pour passer à l'étape suivante de son parcours professionnel, pour accéder à une qualification et pour être préparé à l'apprentissage tout au long de la vie. Elle vise un apprentissage plus concret, plus actif et plus durable.

Unité	2014 réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
pourcentage					

**Méthodologie de calcul :**

**Sources de données :**

**Limites et biais de l'indicateur :**

**Commentaire :**

### c. Objectif 3 : Une meilleure allocation des ressources basée sur le rendement

- **Indicateur 3.1 : Améliorer le taux de remplissage de la capacité d'accueil des établissements**

La DFPFCA ne cesse de déployer ses efforts en vue d'assurer une occupation maximale des places pédagogiques allouées au sein de son dispositif de formation. Ainsi, des campagnes d'information et de sensibilisation et des portes ouvertes sont organisées par les établissements de formation pour inciter les jeunes à s'inscrire dans l'objectif de couvrir l'ensemble des places pédagogiques disponibles.

Unité	2014 réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
<b>pourcentage</b>					

**Méthodologie de calcul :**

**Sources de données :**

**Limites et biais de l'indicateur :**

**Commentaire :**

- **Indicateur 3.2 : Réduire le taux de déperdition des stagiaires**

Des efforts considérables sont déployés en vue de la rétention des stagiaires au sein du dispositif de formation. Des actions de mise à niveau des EFP (création de terrains de sport, buvettes,...) sont entreprises pour améliorer l'attractivité des établissements ainsi que la qualité des formations dispensées afin d'assurer la formation des stagiaires dans de bonnes conditions et lutter ainsi contre leur déperdition.

Unité	2014	2015	2016	2017	2018
-------	------	------	------	------	------

	réalisation	prévision	prévision	prévision	Valeur Cible
pourcentage					

Méthodologie de calcul :

Sources de données :

Limites et biais de l'indicateur :

Commentaire :

### 3. Présentation des projets ou actions relatifs au programme de l'Artisanat

Action ou projet 1 :

Action ou projet 2 :

Action ou projet 3 :

**Programme Appui et promotion de  
l'Economie Sociale**

## 1. Stratégie du Programme

Depuis les années 90, les politiques publiques sont orientées vers la promotion de l'Homme et l'amélioration de ses conditions de vie. Plusieurs programmes ont été lancés dans ce sens afin d'assurer l'accès au service de base et de promouvoir l'emploi et lutter contre la pauvreté.

Dans cette perspective, le secteur de l'économie sociale et solidaire, s'opère en tant que pilier de l'économie locale et locomotive pour la lutte contre la pauvreté, la création de l'emploi, l'organisation de l'informel et l'agrégation des petits producteurs.

A cet effet, le Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire a conçu un programme d'appui et de promotion cohérent qui intègre toutes les stratégies sectorielles et ce afin de contribuer au développement des structures de l'économie sociale et solidaire et d'améliorer leur niveau de vie.

### ◆ Axes du programme :

- Appui institutionnel
- Appui et Partenariat
- Promotion de l'ESS

### a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

### b. Responsable du Programme

- Directeur de la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire

### c. Acteurs du pilotage.

- Directeur de la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire

## 2. Objectifs et indicateurs de performance du programme

### a. Objectif 1 : Renforcer et harmoniser l'action publique en faveur de l'économie sociale et solidaire, aussi bien au niveau national que régional

- **Indicateur 1.1 : Nombre d'événements organisés.**

Unité	2014 Réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
Nombre					

Méthodologie de calcul :

Sources de données :

Limites et biais de l'indicateur :

Commentaire :

- **Indicateur 1.2 : Nombre d'exposants.**

Unité	2014 Réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
Nombre					

**Méthodologie de calcul :**

**Sources de données :**

**Limites et biais de l'indicateur :**

**Commentaire :**

**b. Objectif 2 : Faciliter l'émergence d'une économie sociale et solidaire performante et structurée capable de jouer pleinement son rôle dans la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion;**

- **Indicateur 2.1 : Produits écoulés**

<b>Unité</b>	<b>2014 Réalisation</b>	<b>2015 prévision</b>	<b>2016 prévision</b>	<b>2017 prévision</b>	<b>2018 Valeur Cible</b>
<b>Nombre</b>					

**Méthodologie de calcul :**

**Sources de données :**

**Limites et biais de l'indicateur :**

**Commentaire :**

- **Indicateur 2.2 : Nombre d'exposants.**

Unité	2014 Réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
Nombre					

Méthodologie de calcul :

Sources de données :

Limites et biais de l'indicateur :

Commentaire :

- **Indicateur 2.3 : Chiffre d'affaires réalisé**

Unité	2014 Réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
Nombre					

Méthodologie de calcul :

Sources de données :

Limites et biais de l'indicateur :

Commentaire :

- c. Objectif 3 : Contribuer à un développement territorial intégré fondé sur l'exploitation rationnelle et la valorisation des richesses et des potentialités locales;**



- **Indicateur 3.1 : Nombre de réseaux créés**

Unité	2014 Réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
Nombre					

Méthodologie de calcul :

Sources de données :

Limites et biais de l'indicateur :

Commentaire :

- **Indicateur 3.2 : Nombre de journées de formation et de sensibilisation**

Unité	2014 Réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
Nombre					

Méthodologie de calcul :

Sources de données :

Limites et biais de l'indicateur :

Commentaire :

- **Indicateur 3.3 : Nombre de bénéficiaires**

Unité	2014 Réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
Nombre					

Méthodologie de calcul :

Sources de données :

Limites et biais de l'indicateur :

Commentaire :

- **Indicateur 3.4 : Nombre de coopératives créés**

Unité	2014 Réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
Nombre					

Méthodologie de calcul :

Sources de données :

Limites et biais de l'indicateur :

Commentaire :

#### **d. Objectif 4 : Améliorer la visibilité et la connaissance du secteur**

- **Indicateur 4.1 : Nombre d'AGR créés**

Unité	2014 Réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
Nombre					

Méthodologie de calcul :

Sources de données :

Limites et biais de l'indicateur :

Commentaire :

- **Indicateur 4.2 : Nombre d'emploi créés**

Unité	2014 Réalisation	2015 prévision	2016 prévision	2017 prévision	2018 Valeur Cible
Nombre					

Méthodologie de calcul :

Sources de données :

Limites et biais de l'indicateur :

Commentaire :